

Les infos

Vendredi 24 février 2012



L'ADDITION

Annoncées en mars, les augmentations individuelles décidées dans le cadre de l'examen annuel des situations seront donc appliquées avec valeur 1^{er} avril en 2012, au lieu du 1^{er} janvier. 1 trimestre, c'est toujours ça de gagné, mais au fond, on est loin de l'exemple prôné par la DG annonçant fièrement le « gel des hautes rémunérations en 2012 ». En fait, on rentre plutôt dans le vif du sujet, qui consiste à mettre tout le monde au régime sec, ce qui revient à nous faire payer les conséquences de la crise, et même plus crûment à mettre les bas salaires à contribution. Ceux-là apprécieront que par exemple, une augmentation individuelle de 800€ (bruts !) attribuée après 6 longues années d'attente en moyenne soit amputée en 2012 de 200€, le quart de son montant, à titre de contribution involontaire au redressement nécessaire pour pouvoir redistribuer des dividendes aux actionnaires en 2013, selon l'objectif fixé par Frédéric Oudéa, ses consorts et son conseil d'administration. Ceci relativisera le geste de bonté de ces derniers « au petit peuple du réseau », qui verra la masse du variable distribuée en progression de 6% tandis que les autres diminuent. Les mêmes exigeant une sélectivité accrue, il faut aussi comprendre que cette progression sera répartie entre moins de bénéficiaires...

LOUPÉ

La direction du réseau avait bien cru s'en tirer avec une simple information du CCE. Le document remis explique donc comment elle veut proposer à des volontaires des « missions de remplacement » des dames en congé maternité, en échange d'une indemnité et d'une « opportunité » de carrière... Petit problème, l'indemnité proposée est inférieure à celle déjà prévue par l'accord social ! Sans doute au titre d'une nouvelle contribution à la distribution de dividendes dès 2013.

LES NOUVELLES DU FRONT

Vilipendés dans un tract de l'unique non-signataire de l'accord, les nuls que nous sommes se contenteront de préciser que les affirmations prétendant que les départs ne seront pas considérés comme des licenciements économiques sont parfaitement fantaisistes. Dans le même temps que cette feuille sur papier glacé était imprimée, la CGT obtenait la première réunion de la commission de suivi de l'accord, le 15 février. Les comptes rendus des réunions sont disponibles sur notre site, ils contiennent des informations utiles à tous. Le 15, nous avons aussi imposé que les réorganisations à SGCIB soient repoussées à mi-avril, dans le respect de l'accord, pour empêcher que ces réorganisations soient un moyen de « sélectionner les volontaires » ainsi qu'une 4^{ème} version du document détaillant les postes supprimés dans les entités. Il était important aussi que les salariés soient informés par écrit à domicile, et qu'ils puissent consulter à distance les offres réservées de reclassement, ce sera chose faite. Les salariés des implantations à l'étranger, 700 suppressions de postes, n'ont pas été oubliés, nous avons fait préciser leurs droits. La prochaine commission du 28 aura encore du pain sur la planche comme la question de la mutuelle ou bien celle de ces expatriés en contrat français à qui, une fois sur place, on a fait signer des contrats locaux.



CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT